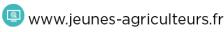


COMMUNIQUÉ DE PRESSE







Paris, 7 décembre 2023,

Des avancées, mais un taux de couverture restant inacceptable pour la jeunesse agricole : la version finale du décret sur l'agrivolatisme est arrivée !

Jeunes Agriculteurs étant en faveur d'un développement maitrisé des énergies renouvelables permettant l'équilibre et la cohérence des objectifs environnementaux, le syndicat attendait que le gouvernement tranche enfin sur le décret devant encadrer l'agrivoltaïsme. Une première partie de ce travail prend fin, mais les annonces de ce jeudi 6 décembre demandent de maintenir une vigilance active sur la suite et principalement sur l'élaboration de la liste dressant les technologies agrivoltaïques déjà éprouvées.

Jeunes Agriculteurs souhaite être un acteur moteur de la transition que ce soit sur le plan agricole ou énergétique, nous encourageons donc toutes les initiatives viables, cohérentes et pérennes. Les agriculteurs restent les premières victimes du changement climatique, aussi ils savent ô combien il y a urgence à s'adapter.

Nous souhaitons d'abord saluer le travail accompli et notamment l'engagement du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire (MASA) sur la protection du foncier agricole. Nous déplorons ne pas avoir obtenu un taux de couverture par technologie comme recommandé par l'INRAE et soutenu par le MASA. Mais nous nous félicitons d'avoir été entendus sur des points aussi cruciaux que la baisse de rendement limitée à 10%, l'obligation de mettre en place des zones de témoin et le délai de mise en application du décret maintenu à un mois à compter de sa publication pour les projets agrivoltaïques.

Désormais, Jeunes Agriculteurs sera mobilisé et attentif à l'élaboration de l'arrêté ministériel. Nous serons particulièrement vigilants aux travaux de l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) qui visera à établir la liste de recommandations des technologies déjà éprouvées devant aider les ministères de l'énergie et de l'agriculture à prendre l'arrêté définitif. Nous resterons également exigeants sur le suivi de chaque projet agrivoltaïque et le respect de l'intérêt de l'agriculture.

Les chantiers à venir sont nombreux : adaptation du statut du fermage, répartition de la valeur ajoutée, l'élaboration des documents cadre départementaux, etc. Demain, comme aujourd'hui, Jeunes Agriculteurs sera au rendez-vous!

Contact Presse

Rémi ROSSI | 01.42.65.86.16 | 07.86.22.90.67 | rrossi@jeunes-agriculteurs.fr

Fondé en 1957, Jeunes Agriculteurs est le seul syndicat professionnel composé exclusivement de jeunes âgés de moins de 38 ans. Apolitique et indépendant, le syndicat représente 50 000 agriculteurs issus de toutes les productions. Répartis en 14 structures régionales et 95 structures départementales, Jeunes Agriculteurs a pour objectifs de défendre les intérêts des jeunes agriculteurs et de favoriser l'accès au métier d'agriculteur pour assurer le renouvellement des générations en agriculture.